

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 1^{er} juillet 2014 à Ney

Nombre de délégués : 60
Nombre de présents : 51
Nombre de votants : 51
Date de la convocation : 25 juin 2014
Date d'affichage : 4 juillet 2014

* * * * *

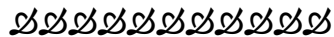
Présents : MM. PERNOT, HUGON Rémi, WERMEILLE, SAILLARD, BLONDEAU Gilbert, GIRAUD, CUSENIER, MME DEL DO, M. CHAMBAUD, MME MARTIN Chantal., M. BREUIL, M. DUSSOUILLEZ, MMES BAILLY, DELACROIX, BENOIT, M. GRENIER, MMES BADOR, DOUARD, ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, MME MILLET, MM.DUPREZ, LENG, RAGOT, VIONNET, MME MAÎTREJEAN, MM. PLANTARD, AUTHIER, BOURGEOIS, MOREL Gilles, MME LECOULTRE, MM. PETETIN, MOREL Jean-Pierre, RACLE, VOISIN, LEMAIRE, HUGON Jacques, MME NICOD suppléante, MM. GRANDVUINET, MOREAU, CART-LAMY, MME MONNIER suppléante, MM. PIDOUX, MASNADA, DODANE, MME COMTE, MM. DENISET, GAVIGNET, MME DACLIN suppléante, M. SORDEL et M. DAVID, suppléant.

Suppléants sans voix délibérative : MM. DOLE, THEVENIN, MME FANTINI, MM. SCHNEITER, GUYON, CORDIER, BLONDEAU Olivier, BESANÇON, CHARTIER, MME TARBY et M. BEJEAN.

Excusés : M. BONJOUR, MME TBATOU, M. BINDA, MMES GUICHARDIERE, MONNET, M. CABASSON, MME BONIN, MM. CUBY Claude, CAPELLI, MME CRETENET, MM. CUBY Alain, MENETRIER et BEZIN.

Secrétaire de séance : M. GRANDVUINET Gilles.

Présents à titre consultatif : MM. Olivier BAUNE, François JACQUIER et Mme Marie-Noëlle BREGAND.



M. GRANDVUINET accueille les Conseillers Communautaires à Ney.

En préambule, M. PERNOT revient sur la situation vécue par la Commune de Ney avec l'installation des Gens du Voyage sur son territoire.

Il rappelle que l'Aire d'accueil a été réalisée à Champagnole et que cette réalisation s'inscrivait dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage signé en 2002.

Il s'agissait d'une démarche volontariste dont le but était de ne plus subir d'installations sauvages. Or, dans cette situation, la gendarmerie doit recueillir les identités, puis le Préfet saisir la justice qui, elle, se prononce en général pour l'expulsion, après une semaine de procédure.

L'équipement à Champagnole a été mis en service en avril 2005 pour un coût d'investissement de 363.996,87 € HT.

Des subventions ont été allouées :

Etat : 231.430,00 € soit 10.671 € X 20 emplacements,
Conseil Général : 45.735,00 €.

Solde à la charge de la CC : 86.831,87 € (financé en partie par un emprunt de 50.000 € dont l'annuité s'élève à 4.206,68 €).

Depuis l'ouverture de l'aire, de nombreuses dégradations sont constatées régulièrement et les consommations d'eau et d'électricité sont très importantes.

Une aide au fonctionnement est versée chaque mois par la CAF (2.649 € x 11 mois = 29.139 € par an).

Malgré cette aide, le coût de fonctionnement à la charge de la CC a été le suivant :

- 2006 : 13.229,73 €,
- 2007 : 11.578,41 €,
- 2008 : 16.305,85 €,
- 2009 : 15.783,49 €,
- 2010 : 12.117,81 €,

- 2011 : 6.775,01 €,
- 2012 : 4.225,16 € (fermeture le 6 juillet).

Le déficit annuel moyen s'élève donc à 12.631 € sur 6 années, auquel il convient d'ajouter l'annuité d'emprunt de 4.206,68 €, soit au total environ 17.000 € par an.

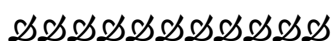
En 2012, suite à des dégradations nécessitant la réhabilitation du site, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé la fermeture du site.

M. PERNOT regrette la désolidarisation à l'intérieur de la Communauté de Communes. Il considère que celle-ci n'est pas responsable de la situation.

Selon lui, la responsabilité incombe à l'Etat qui doit convaincre les Villes de Dole et de Lons le Saunier de réaliser des aires de grand passage prévues d'ailleurs dans le Schéma Départemental.

M. GRANDVUINET souligne l'état sanitaire déplorable dans lequel vivent les familles (présence d'excréments sur le terrain).

M. PERNOT propose que la Commission Affaires Générales réfléchisse à la question.



M. PERNOT précise que ce Conseil communautaire est le dernier de la saison, sauf sujet extraordinaire nécessitant une réunion. Il présente ensuite l'ordre du jour de la séance.

2014.6.1. Convention avec le Conseil Général pour la promotion d'une boucle cyclable :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans le cadre de sa politique de développement des pratiques du vélo, le Conseil Général souhaite promouvoir des boucles cyclables vitrines, réparties sur l'ensemble du département. Pour notre territoire, la boucle de cyclotourisme « Le Vignoble » part de Valempoulières à Pont-du-Navoy en passant par Champagnole. La boucle poursuit son parcours dans les vignobles de Château-Chalon, Poligny et Arbois.

Le Conseil Général se charge de la promotion : communication en direction du grand public et des professionnels et signalisation des itinéraires.

Le projet de convention prévoit une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 3 560,31 € HT (fourniture des panneaux) pour la partie de l'itinéraire située sur notre territoire.

Par délibération du 17 décembre 2013, le Conseil avait approuvé une première convention concernant la boucle Jura Monts Rivières.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette convention et autoriser le Président à la signer.

M. DUPREZ indique que ce projet est l'aboutissement du travail accompli ces dernières années.

M. DENISET regrette que certains passages soient peu sécurisés.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Conseil Général du Jura dans le cadre de la réalisation de la boucle de cyclotourisme « Le Vignoble » sur le territoire de la Communauté de Communes,

☞ **APPROUVE** une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 3 560,31€ HT pour la fourniture des panneaux,

☞ **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec le Conseil Général du Jura ainsi que tout document afférent à ce dossier,

2014.6.2. Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Il s'opère depuis 2010, la volonté de déployer sur le territoire national une flotte significative de véhicules électriques. Pour cela, un plan national est en cours pour mailler le territoire d'IRVE.

Le Conseil Général du Jura, également impliqué dans ce dossier, propose à la Communauté de Communes d'installer 3 bornes de recharge (munies de 2 prises permettant une charge complète en 2h) sur le domaine public afin de mailler le territoire de la Communauté de Communes. Trois sites ont été identifiés, à savoir : le parking de l'église de Champagnole, les parking de la mairie d'Andelot-en-Montagne et de Foncine-le-Haut.

Le Conseil Général prend en charge le coût de l'infrastructure et de son installation pour un montant d'environ 15 000 € pour chacune. En contrepartie, la Communauté de Communes est sollicitée pour la prise en charge du fonctionnement (entretien, maintenance, abonnement ERDF, supervision du matériel et monétique gérées par un prestataire du département), environ 2 300 € par an et par borne.

Après étude de la proposition, et des spécificités du territoire, il apparaît que :

- le nombre d'usagers potentiels sur le territoire ne permet pas une couverture suffisante des frais de fonctionnement pour la collectivité,
- au vu des besoins de durée de stationnement dans les bourgs ainsi qu'à Champagnole, très peu de personnes équipées de véhicules électriques utiliseront sur l'espace public communal une IRVE avec charge totale de 2h,
- les particuliers ainsi que les entreprises publiques ou privées, équipés d'un véhicule électrique organiseront leurs déplacements et la recharge de leur véhicule à partir d'un équipement privé,
- par leur fonction de stationnement prolongé, les parkings des centres commerciaux de Champagnole semblent les sites tout désignés pour ces implantations. Ceux-ci pourront être prochainement équipés d'IRVE dans le cadre du plan de déploiement national.

Néanmoins, au vu de la configuration du territoire (relief, distance entre les bourgs, bourgs centres et Champagnole), la voiture électrique a toute sa place sur le plateau pour assurer des déplacements domicile travail, d'achat ou de loisir.

Pour une meilleure utilisation des véhicules électriques sur le territoire, il est indispensable de disposer d'installations de recharge de qualité, à son domicile et sur son lieu de travail. L'utilisation de bornes de recharge domestiques ou Wallbox est recommandée par les constructeurs de véhicules électriques, car la recharge est plus sécurisée et nettement plus rapide qu'une simple prise. Cependant, son coût reste élevé, entre 500 € et 1200 €.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes ne souhaite pas prendre en charge le coût de fonctionnement d'IRVE implantées sur l'espace public. Cependant, elle souhaite accompagner la dynamique sur le territoire en soutenant l'installation de bornes de recharge domestiques ou privées.

Il est proposé au Conseil Communautaire de permettre aux particuliers ainsi qu'aux PME du territoire de bénéficier d'une aide de la Communauté de Communes pour l'installation d'une Wallbox lors de l'acquisition d'un véhicule électrique. L'aide proposée, sur présentation d'une facture, sera de 30 % du coût d'installation, plafonnée à 300 €.

Par ailleurs, la Commission « affaires générales, aménagement de l'espace et politiques contractuelles », réunie le 30 juin, propose d'installer également un dispositif de recharge à proximité du bâtiment Le Jouef.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** au vu de la présentation faite ci-dessus, d'apporter aux particuliers et aux PME du territoire de la Communauté de Communes, une aide à hauteur de 30%, lors de l'acquisition d'une Wallbox étant précisé que cette aide est plafonnée à 300 €,

☞ **APPROUVE** l'installation d'un dispositif de recharge à proximité du bâtiment Le Jouef,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier,

2014.6.3. OPAH. Participation à l'audit énergétique EFFILOGIS :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

La Communauté de Communes, en participant à l'audit énergétique EFFILOGIS, souhaite développer la rénovation basse consommation des logements du territoire.

Cette rénovation énergétique globale en basse consommation du logement permet :

- d'anticiper les futures exigences réglementaires en matière de rénovation et répondre en une seule fois, à la problématique du coût de l'énergie dans son logement pour les 20 prochaines années,
- de faire des économies d'échelle en terme de travaux tout en évitant de faire intervenir de nouveau un professionnel 10 ans plus tard pour rajouter de l'isolation,
- d'améliorer la qualité des travaux.

A ce jour, depuis le démarrage de l'OPAH, un seul propriétaire subventionné s'est inscrit dans la démarche EFFILOGIS et s'est donné l'objectif de la rénovation basse consommation.

L'audit énergétique EFFILOGIS est un dispositif du Conseil Régional visant à inciter les particuliers de Franche-Comté, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs de résidences principales, à bénéficier du conseil personnalisé d'un thermicien dans le but de déterminer les travaux à envisager pour répondre aux exigences des bâtiments basse consommation (BBC).

En l'état actuel, le coût global d'un audit énergétique est de 700 € en sollicitant un bureau d'études agréé EFFILOGIS. La Région Franche-Comté finance 550 € de l'audit. Il reste au particulier à régler directement le solde au bureau d'étude sollicité, soit 150 €. L'aide régionale est versée sous la forme d'une subvention matérialisée par un « chèque » à présenter au bureau d'études. La subvention est versée sur présentation de l'audit, lequel doit garantir le respect des performances visées.

Dans le cadre du dispositif régional, la réalisation des travaux préconisés n'est pas obligatoire. Cependant, l'audit donne des clés et incite à la rénovation performante de son logement.

Les personnes qui disposent de l'audit peuvent bénéficier d'aides régionales, lorsque les travaux réalisés respectent les performances de consommation BBC. En l'état actuel du dispositif, l'aide se traduit de deux manières :

Une aide pour la rénovation globale qui apporte un soutien :

- de 80 % des dépenses pour les études d'investissement (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, étude thermique, tests d'étanchéité à l'air) plafonnés à 3 000 €,
- aux travaux variant de 5 000 € à 10 000 € pour un propriétaire occupant, et de 3 000 € à 15 000 € pour les bailleurs.

Une aide aux travaux par étape destinée aux personnes plus modestes éligibles aux plafonds de l'ANAH dans le cadre d'« Habiter Mieux » (OPAH). L'aide régionale leur permet d'atteindre la basse consommation en deux séries de travaux étalées dans le temps et de bénéficier de 3 000 € pour la première étape et 4 000 € pour la seconde.

Ainsi, les deux aides combinées OPAH et Région permettront de généraliser la rénovation basse consommation pour tous les foyers en situation de précarité.

Aussi, afin d'inciter les propriétaires à bénéficier d'un d'audit énergétique EFFILOGIS de leur bâtiment et de s'inscrire dans la rénovation performante et globale de leur bâtiment, il est proposé au Conseil Communautaire d'étudier la possibilité :

- d'octroyer une subvention de 150 € (reste à charge) au propriétaire sur présentation de l'audit énergétique EFFILOGIS,
- de prévoir une enveloppe de 3.000 € pour attribuer la subvention à 20 diagnostics.

M. SORDEL regrette que le propriétaire n'ait pas d'obligation pour la suite de l'étude. Il pourrait être responsabilisé en payant une partie de l'étude.

M. BOURGEOIS indique qu'il a été alerté par le Secours Catholique sur la situation de personnes logées dans des bâtiments communaux avec des charges très importantes.

M. GIRAUD souligne que dans le cadre de l'OPAH, les dossiers présentés concernent essentiellement des changements de fenêtres et de portes. Selon lui, le dispositif EFFILOGIS est un outil pour inciter les propriétaires à isoler leur habitation.

LE CONSEIL DE MUNICIPAUTE, après en avoir délibéré, par 49 voix pour, 1 voix contre (M. DENISET) et 1 abstention (M. SORDEL),

☞ **DECIDE** au vu de la présentation faite ci-dessus, d'octroyer une subvention de 150 € aux propriétaires ayant réalisé un audit énergétique EFFILOGIS,

☞ **S'ENGAGE** à subventionner 20 diagnostics, portant ainsi l'enveloppe à 3.000 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier,

2014.6.4. Bâtiment Le Jouef. Travaux d'aménagement de la salle du Conseil :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Depuis l'achat des locaux dans Le Jouef, la propriété de certains espaces est partagée avec le Centre de Gestion du Jura. C'est le cas de la salle du Conseil dont les finitions ont été différées dans l'attente de la définition et du choix des aménagements nécessaires. Par ailleurs, le contrat de vente en l'état futur d'achèvement conclu avec la SCCV Parc du Vallon ne comprenait pas les équipements de la salle du Conseil et de son hall d'accueil (mobilier, estrades, sonorisation, vidéoprojection ...)

Après étude des besoins, M. Jean Louis ABT, architecte du projet, propose un plan d'aménagement permettant d'accueillir 99 personnes.

Afin de mettre en oeuvre les différents travaux nécessaires, le Conseil est invité à approuver la proposition d'aménagement, présentée par la SCCV Parc du Vallon, dont le coût total s'élève à 124.618,46 € HT, soit 62.309,23 € HT pour la Communauté de Communes, comprenant :

- menuiserie intérieure (estrade et planchers),
- mobilier assise + table pour 94 places,
- banque de conférence (5 places),
- agencement espace accueil-vestiaire-bar (meubles + électroménager),
- sonorisation et vidéoprojection avec 2 écrans motorisés,
- électricité,
- honoraires, bureau de contrôle, mission SPS et assurances.

La salle sera en outre équipée de la climatisation avec ventilation double flux, et de l'occultation motorisée des fenêtres.

M. PERNOT confirme les propos de M. CHAMBAUD et précise que les dépenses et les recettes seront réparties à 50% entre la Communauté de Communes et le Centre de Gestion. Les locations de cette salle

permettront de réduire les coûts de fonctionnement restant à charge. M. PERNOT souligne la qualité de cet équipement mutualisé qui n'existe pas ailleurs, sur un rayon de 50 km autour de Champagnole.

En réponse à Mme DEL DO qui s'interroge sur le peu de places (5) que comporte la banque de conférence, M. PERNOT précise que les rapporteurs se succéderont sur un emplacement dédié, comme cela se fait au Conseil Général.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le plan d'aménagement de la salle du Conseil réalisée dans le bâtiment Jouef, pour un coût de 62.309,23 € HT, selon la répartition prévue entre la Communauté de Communes et le Centre de Gestion du Jura,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat de vente avec la SCCV Parc du Vallon ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.6.5. Achat d'un ensemble immobilier à la SARL Ambulances Champagnolaises :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

La SARL Ambulances Champagnolaises (M. MARAUX) s'installera prochainement dans de nouveaux locaux actuellement en cours de construction sur la ZA du Mont-Rivel. L'entreprise, installée au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé rue Victor Bérard à Champagnole, souhaite céder son lot de copropriété. L'ensemble immobilier est cadastré section AD n°528, 583 et 585 (surface du terrain : 1.813 m²).

Au regard de la proximité du bâtiment Le Jouef dont la Communauté de Communes est copropriétaire, cette emprise foncière constitue un enjeu notamment en terme d'extension ou de stationnement.

La Commune de Champagnole, propriétaire de l'étage, cédera son lot de copropriété à l'euro symbolique.

Dans son dernier rapport n°2014-414 du 27 juin 2014, le service des domaines estime la valeur vénale de la partie appartenant à la SARL Ambulances Champagnolaises à 154.000 € (marge de négociation de 10% incluse).

Après avis favorable du Bureau réuni le 24 juin, et de la Commission « affaires générales, aménagement de l'espace et politiques contractuelles », réunis le 30 juin, le Conseil est invité à se prononcer sur l'acquisition de cet ensemble immobilier pour un montant maximal de 150.000 €.

M. GIRAUD fait part du problème actuel, de stationnement à gérer. Le bâtiment est voué à la démolition dont le coût est estimé à 180.000 €.

M. PERNOT précise que 1.000 m² de terrain pourraient être revendus par la CC pour un projet de logement. La CC maîtrisera ainsi les parkings, qui pourront être fermés.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès de la SARL Ambulances Champagnolaises, de l'ensemble immobilier cadastré section AD n° 528, 583 et 585, pour un montant maximal de 150.000 €, et la Commune de Champagnole pour l'euro symbolique,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié avec la SARL Ambulances Champagnolaises ou tout autre personne physique ou morale s'y substituant,

☞ **AUTORISE** le 1^{er} Vice-président à signer l'acte notarié avec la Commune de Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.6.6. Modification du Comité de Pays :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Lors du Conseil du 6 mai dernier, les 5 Vice-présidents de notre territoire siégeant dans le Comité de Pays ont été désignés comme suit :

- Claude GIRAUD,
- Rémi HUGON,
- Véronique DELDO,
- Alain CUSENIER,
- Sébastien BONJOUR.

M. Gilbert BLONDEAU a ensuite fait part de son souhait de siéger au sein de ce Comité.

Avec l'accord de M. Sébastien BONJOUR, il est proposé de le remplacer par M. Gilbert BLONDEAU.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le remplacement par M. Gilbert BLONDEAU, de M. Sébastien BONJOUR au Comité de Pays,

☞ **APPROUVE** la composition du Comité de Pays comme suit :

- Claude GIRAUD,
- Rémi HUGON,
- Véronique DELDO,
- Alain CUSENIER,
- Gilbert BLONDEAU

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.6.7. Construction d'une Ecole élémentaire à Champagnole. Concours d'architecte :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Sur le territoire de la commune de Champagnole, deux secteurs scolaires ont été créés :

- premier secteur (centre ville, est, sud de l'agglomération) regroupant les 2 écoles maternelles (Hubert Reeves et Hôtel de Ville) et les 3 écoles élémentaires (Hubert Reeves, Boulevard et Hôtel de Ville),
- second secteur (nord, ouest de l'agglomération) : maintien de l'existant, à savoir l'école maternelle de Valentenouze et l'école élémentaire Jules Ferry.

Le premier secteur accueille également les élèves des Communes suivantes : Ardon, Les Nans, Sapois et Syam.

La répartition des effectifs sur les différents niveaux montre l'intérêt d'un regroupement. Les effectifs ont en effet fortement diminué entre 2010 et 2013 passant de 453 à 385 élèves inscrits, alors que la superficie et les consommations énergétiques des écoles n'ont pas diminué.

Par ailleurs, les bâtiments sont vétustes et les travaux de mise aux normes d'accessibilité et d'agrandissement pour tenir compte des besoins actuels des enseignements et du périscolaire, seraient trop coûteux. En outre, la construction de nouvelles écoles dans les communes périphériques a accentué la baisse des effectifs.

L'organisation actuelle des écoles du premier secteur doit donc être profondément réformée.

Par courrier du 15 avril 2014, le Directeur académique a validé le schéma proposé par le Conseil municipal du 29 octobre 2013, à savoir la création d'un pôle maternelle et d'un pôle élémentaire. Ce schéma suppose la désaffectation de l'école Hôtel de Ville et de l'école Hubert Reeves, et le projet suivant :

- construction d'une école élémentaire neuve sur le site Léo Lagrange (objet de ce concours d'architectes),
- extension de l'école maternelle du Boulevard (objet d'une autre consultation, en procédure adaptée).

Une visite des groupes scolaires existants a eu lieu le 3 juin dernier, l'ensemble des Maires des communes concernées ayant été invités. Par ailleurs, la Commission affaires scolaires, qui s'est réunie le 19 juin dernier, a pris connaissance du projet, des crédits d'études ayant été inscrits lors du vote du budget 2014.

L'opération consiste donc à construire une nouvelle école élémentaire sur le site Léo Lagrange afin d'accueillir des élèves de classes de CP à CM2, âgés de 6 à 11 ans, le programme se résumant ainsi :

- 12 classes d'école permettant l'utilisation des outils informatiques dans chaque classe
- 1 bureau et 1 salle spécifique pour le RASED
- 1 bureau et 1 salle pour la CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire)
- 1 bureau du directeur
- 1 salle des professeurs
- 1 salle bibliothèque
- 1 espace périscolaire avec accès direct sur la cour comprenant 3 salles
- sanitaires
- rangements, locaux techniques
- circulations intérieures
- 1 préau
- aménagement de la cour + clôtures et portail

Après présentation du programme, il est nécessaire de lancer la procédure de concours restreint pour retenir l'équipe de Maîtrise d'œuvre en vue de la construction du nouveau groupe scolaire sur la commune de Champagnole.

Afin de pouvoir mener à bien la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, un jury de concours doit être constitué.

Conformément aux articles 22 et 24 du code des marchés publics, le jury est composé comme la CAO : le Président, 5 titulaires et 5 suppléants. Il doit en outre comporter 4 personnes qualifiées ainsi qu'une personne présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours.

De fait, il est proposé de constituer le jury du concours de la manière suivante :

Le Président est membre de droit.

Titulaires :

- Guy SAILLARD,
- Claude GIRAUD,
- Rémi HUGON,
- Claude CUBY,
- Xavier RACLE.

Suppléants :

- Evelyne COMTE,
- Emile BEZIN,
- Daniel VIONNET,
- Joël VUILLEMIN,
- Gérard CART-LAMY.

Au titre des maîtres d'œuvre :

Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)

CAUE,

Ordre des architectes,

Géomètre expert et maître d'œuvre

Une personnalité ayant un intérêt au regard de l'objet du concours

Par ailleurs, peuvent participer au jury, avec voix consultatives :

- la comptable public
- le Directeur Régional DIRECCTE
- des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marché public.

M. PERNOT expose la situation des écoles à Champagnole et souligne que l'érosion des effectifs entraîne des risques de réduction du nombre de classes et de fermeture d'école.

La gestion de 3 groupes scolaires à Champagnole est donc devenue problématique, d'autant plus que quelques communes extérieures ont investi dans des bâtiments scolaires (construction ou extension). La Ville accueille donc peu d'enfants de l'extérieur sauf des 4 communes rattachées (Ardon, Sapois, Les Nans et Syam).

Une réflexion a été engagée avec le Directeur académique et celui-ci a validé le projet présenté ce soir.

M. CHAMBAUD revient sur la possibilité de construire ce type de bâtiment en utilisant du bois local, à l'exemple de la Commune de Jougne, dans le Doubs. Il précise que l'Association des Communes Forestières peut proposer un accompagnement. M. PERNOT rappelle que le budget devra être respecté.

M. SORDEL souligne l'effort de la CC sur l'équipement en groupes scolaires. Il s'interroge sur l'accueil des enfants des Nans à Champagnole. Il serait peut-être plus judicieux qu'ils soient accueillis à l'Ecole de Saint-Germain.

M. PERNOT rappelle qu'il avait invité la Commune des Nans à se prononcer sur cette option. A priori, ce n'est pas le choix de la Commune.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le programme présenté ci-dessus dans le cadre de l'opération consistant à construire une nouvelle école élémentaire sur le site Léo Lagrange à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération,

☞ **APPROUVE** la composition du jury du concours telle que présentée ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.6.8. Réhabilitation de l'Ecole du Boulevard à Champagnole :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Au regard du nouveau schéma d'organisation des écoles mis en place à Champagnole, il convient de procéder à la réhabilitation de l'Ecole du Boulevard afin d'accueillir les élèves de classes maternelles du premier secteur.

Les besoins à satisfaire sur la totalité de l'école maternelle du Boulevard sont les suivants :

- 6 salles de classe
- sanitaires, vestiaires intérieurs et deux petites salles de sieste contiguës aux salles de classe (exemple 024 et 025).
- 1 salle des professeurs (014)
- 1 bureau du directeur (013)
- 1 salle pour la psychologue scolaire sur base d'une salle de classe
- 1 salle de psychomotricité (009)
- 1 petite salle de BCD proche du périscolaire
- 2 salles de périscolaire sur la base d'une salle de classe formant un ensemble contigu différentiable de la partie scolaire avec un sanitaire et un point d'eau
- 1 local ATSEM
- Locaux techniques, rangements, circulations et liaisons

L'ensemble s'accompagne de démolition, de restructuration et construction neuve pour un budget estimé par la ville de Champagnole à 750 000 € HT travaux.

5 groupements d'Architectes ont répondu à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Après analyse des offres au regard des critères de choix prévus dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir l'offre présentée par le groupement Sandrine Tissot constitué ainsi :

Mandataire : EURL Atelier d'architecture Sandrine Tissot
Ingénierie structures : CVF structure
Ingénierie fluide : BET Alain LAZZAROTO
Economie de la construction : Cabinet BOUDIER SARL
OPC : INGEBAT EST

pour un montant d'honoraire au stade consultation de maîtrise d'œuvre de 62.925 € HT soit 75.510 € TTC.

M. SORDEL demande aux élus d'être vigilants quant aux aménagements dans les bâtiments scolaires et de ne pas perdre de vue le côté fonctionnel de l'établissement, tant pour les enfants que les enseignants.

M. PERNOT, s'appuyant sur l'expérience professionnelle de M. SORDEL, lui propose de l'associer au jury de concours pour le projet de construction de l'Ecole élémentaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 50 voix pour et 1 abstention (M. DUPREZ),

☞ **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'Ecole du Boulevard à Champagnole, tel que décrit ci-dessus,

☞ **RETIENT** l'offre présentée par le Groupement Sandrine TISSOT pour la maîtrise d'œuvre du projet, d'un montant de 62.925 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le Groupement Sandrine TISSOT ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.6.9. Réfection de la toiture de l'Ecole Jules Ferry à Champagnole :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

L'Ecole élémentaire Jules Ferry de Champagnole a fait l'objet d'une extension il y a 4 ans. Cette partie est venue s'ajouter au bâtiment initial, dont la couverture en revêtement bitumeux s'avère très dégradée et connaît d'importants problèmes d'étanchéité : fuites répétées dans les salles de classe, ce qui entraîne évidemment des perturbations durant le temps scolaire.

Le problème a été débattu à plusieurs reprises lors des conseils d'écoles depuis l'an dernier.

Il est devenu nécessaire d'intervenir pour procéder au remplacement de la couverture existante par une couverture en zinc. Il convient en effet de tenir compte de la structure de la charpente et des calculs de charges.

Lors de la programmation des investissements en matière de bâtiments scolaires, cette opération avait été retenue avec une dépense prévisionnelle de 60.0000 € HT. L'exécution des travaux est prévue en deux phases : trois semaines durant l'été et deux semaines du 18 au 31 octobre, pendant les vacances scolaires.

Il est donc proposé de conclure un marché de travaux avec la SARL TRAVAILLOT, pour un montant total de 49.427 € HT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le remplacement de la toiture de l'Ecole Jules Ferry à Champagnole suite à ses dégradations,

☞ **RETIENT** l'offre d'un montant de 49.427 € HT, présentée par la SARL TRAVAILLOT pour l'exécution de ces travaux,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la SARL TRAVAILLOT ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.6.10. Assainissement. Rapports 2013 sur le prix et la qualité des services publics :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) précise qu'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport :

1. Caractérisation technique du service
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service
3. Indicateurs de performance
4. Financement des investissements
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Une synthèse des RPQS des services de l'assainissement collectif et autonome pour l'exercice 2013 est présentée.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par l'article L1411-13 du CGCT, le rapport annuel d'exploitation réalisé par Veolia Eau pour 2013, dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif est également à disposition du public et sera adressé par courriel dans chaque commune avec le RPQS.

Enfin, la Commission de délégation de service public se réunira cet automne afin d'étudier l'avenant n°2 à signer avec Véolia eau pour l'intégration des nouvelles installations.

M. SAILLARD indique que le programme de vidanges des fosses septiques mis en place depuis 3 ans, est un succès et que le budget s'équilibre cette année.

Il signale une baisse des volumes d'eau facturés dans le cadre de l'assainissement collectif (-6%) dus aux économies d'eau réalisées par les consommateurs (récupérateur pour arrosage, fontaines publiques avec circuit fermé...).

M. PERNOT, de son côté, compte sur les Conseillers communautaires, pour expliquer dans les communes l'incidence de la décision de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la facturation.

M. SORDEL ne peut pas laisser penser que la CRC soit responsable de la réduction de capacité d'investissement de la CC.

M. PERNOT rappelle que le programme avait été construit avec l'aide du Budget général qui était un accélérateur.

M. DUPREZ insiste sur la nécessaire pédagogie à mettre en œuvre dans ce domaine.

M. PERNOT rappelle l'organisation de réunions publiques et renvoie aux bulletins de la Communauté de Communes qui laissent une large place à l'information sur l'assainissement. Il regrette que les Conseillers communautaires n'aient pas fait de communication sur le sujet, auprès des habitants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport 2013 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et autonome de la Communauté de Communes et du rapport d'exploitation réalisé par Véolia dans le cadre de la Délégation de Service Public d'assainissement collectif.

2014.6.11. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget Général :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Général.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Général par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.12. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe Assainissement collectif:

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe Assainissement collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Assainissement collectif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Assainissement collectif,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe Assainissement collectif par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.13. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe Assainissement autonome :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe Assainissement autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Assainissement autonome.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Assainissement autonome,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe Assainissement autonome par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.14. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe Abattoir :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe Abattoir.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Abattoir,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe Abattoir par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.15. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe Centre Autistes:

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe Centre pour Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe Centre pour Autistes.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Annexe Centre pour Autistes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe Centre pour Autistes par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.16. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe ZA Equevillon :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget ZA Equevillon.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Equevillon,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA Equevillon par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.17. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe ZA La Planchette :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget ZA La Planchette.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA La Planchette,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA La Planchette par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.18. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe ZA Montrond :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget ZA Montrond.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Montrond,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA Montrond par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.19. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe Jeujura :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe Jeujura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe Jeujura.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Jeujura,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe Jeujura par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.20. Approbation du Compte de gestion du comptable 2013. Budget annexe Roth :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du Budget Annexe Roth et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe Roth.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Roth,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 du Budget Annexe Roth par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014.6.21. Approbation du Compte administratif 2013. Budget Général :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Général dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Général Champagnole Porte du Haut Jura

Résultats reportés		0,00	181 764,60		181 764,60	0,00
Opérations de l'exercice	6 856 915,13	7 015 016,73	3 262 955,55	3 558 065,81	10 119 870,68	10 573 082,54
TOTAUX	6 856 915,13	7 015 016,73	3 444 720,15	3 558 065,81	10 301 635,28	10 573 082,54
Résultats de clôture		158 101,60		113 345,66		271 447,26

Restes à réaliser			1 158 623,00	49 000,00	1 158 623,00	49 000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	158 101,60	1 158 623,00	162 345,66	1 158 623,00	320 447,26
RESULTATS DEFINITIFS		158 101,60	996 277,34		838 175,74	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Général.

2014.6.22. Approbation du Compte administratif 2013. Budget annexe Assainissement collectif :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Assainissement collectif

Résultats reportés			385 825,82		385 825,82	0,00
Opérations de l'exercice	1 023 206,27	1 030 828,75	2 789 157,20	1 853 488,56	3 812 363,47	2 884 317,31
TOTAUX	1 023 206,27	1 030 828,75	3 174 983,02	1 853 488,56	4 198 189,29	2 884 317,31
Résultats de clôture		7 622,48	1 321 494,46		1 313 871,98	
Restes à réaliser			598 281,00	1 478 293,00	598 281,00	1 478 293,00
TOTAUX CUMULES	0,00	7 622,48	1 919 775,46	1 478 293,00	1 919 775,46	1 485 915,48
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		1 919 775,46	1 478 293,00	433 859,98	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement collectif.

2014.6.23. Approbation du Compte administratif 2013. Assainissement autonome :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Assainissement Autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Assainissement autonome

Résultats reportés		13 520,92			0,00	13 520,92
Opérations de l'exercice	45 941,73	60 510,40	8 252,40		54 194,13	60 510,40
TOTAUX	45 941,73	74 031,32	8 252,40	0,00	54 194,13	74 031,32
Résultats de clôture		28 089,59	8 252,40			19 837,19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	28 089,59	8 252,40	0,00	8 252,40	28 089,59
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	28 089,59	8 252,40	0,00		19 837,19

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement Autonome.

2014.6.24. Approbation du Compte administratif 2013. Budget annexe Abattoir:

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe Abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Abattoir

Résultats reportés			66 043,16		66 043,16	0,00
Opérations de l'exercice	1 087 298,46	1 090 947,61	1 234 473,69	1 764 305,25	2 321 772,15	2 855 252,86
TOTAUX	1 087 298,46	1 090 947,61	1 300 516,85	1 764 305,25	2 387 815,31	2 855 252,86
Résultats de clôture		3 649,15		463 788,40		467 437,55
Restes à réaliser			4 885,00		4 885,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	3 649,15	4 885,00	463 788,40	4 885,00	467 437,55
RESULTATS DEFINITIFS	-3 649,15			458 903,40		462 552,55

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° Etant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote, approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Abattoir.

2014.6.25. Approbation du Compte administratif 2013. Budget annexe Centre pour Autistes :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Centre autistes

Résultats reportés		6 987,38	114 573,37		114 573,37	6 987,38
Opérations de l'exercice	186 847,52	307 246,78	561 668,71	579 573,37	748 516,23	886 820,15
TOTAUX	186 847,52	314 234,16	676 242,08	579 573,37	863 089,60	893 807,53
Résultats de clôture		127 386,64	96 668,71			30 717,93
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	127 386,64	96 668,71	0,00	96 668,71	127 386,64
RESULTATS DEFINITIFS		127 386,64	96 668,71			30 717,93

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Centre Autistes.

2014.6.26. Approbation du Compte administratif 2013. Budget annexe ZA Equevillon :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA Equevillon

Résultats reportés	222 028,62		9 818,36		231 846,98	0,00
Opérations de l'exercice	84 620,87	180 807,23	311 560,59	434 590,00	396 181,46	615 397,23
TOTAUX	306 649,49	180 807,23	321 378,95	434 590,00	628 028,44	615 397,23
Résultats de clôture	125 842,26			113 211,05	12 631,21	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	125 842,26	0,00	0,00	113 211,05	125 842,26	113 211,05
RESULTATS DEFINITIFS	125 842,26	0,00	0,00	113 211,05	12 631,21	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe ZA Equevillon.

2014.6.27. Approbation du Compte administratif 2013. Budget annexe ZA La Planchette :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA La Planchette

Résultat reportés	766 038,93			232 142,73	766 038,93	232 142,73
Opérations de l'exercice	530 354,55	1 262 189,41	705 993,56	180 328,00	1 236 348,11	1 442 517,41
TOTAUX	1 296 393,48	1 262 189,41	705 993,56	412 470,73	2 002 387,04	1 674 660,14
Résultats de clôture	34 204,07		293 522,83		327 726,90	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	34 204,07	0,00	293 522,83	0,00	327 726,90	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	34 204,07		293 522,83		327 726,90	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe ZA La Planchette.

2014.6.28. Approbation du Compte administratif 2013. Budget annexe ZA Montrond :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Annexe ZA La Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA Montrond

Résultat reportés		41 810,97			0,00	41 810,97
Opérations de l'exercice	4 680,00	42 869,03	42 869,03		47 549,03	42 869,03
TOTAUX	4 680,00	84 680,00	42 869,03	0,00	47 549,03	84 680,00
Résultats de clôture		80 000,00	42 869,03			37 130,97
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	80 000,00	42 869,03	0,00	42 869,03	80 000,00
RESULTATS DEFINITIFS		80 000,00	42 869,03			37 130,97

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe ZA Montrond.

2014.6.29. Affectation des résultats 2013. Budget Général :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,	
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	
Constatant que le compte administratif fait apparaître	
un excédent de fonctionnement de :	158 101,60 €
un excédent de déficit de :	
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	158 101,60 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	158 101,60 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	113 345,66 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	0,00 €
Besoin de financement	1 109 623,00 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	996 277,34 €
AFFECTATION =C=G+H	158 101,60 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	158 101,60 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2014.6.30. Affectation des résultats 2013. Budget annexe Assainissement collectif :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,	
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	
Constatant que le compte administratif fait apparaître	

un excédent de fonctionnement de :	7 622,48 €
un excédent de déficit de :	
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 622,48 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	7 622,48 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	1 321 494,46 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	880 012,00 €
Besoin de financement F=D+E	-441 482,46 €
AFFECTATION =C=G+H	7 622,48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 622,48 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2014.6.31. Affectation du résultat 2013. Budget annexe Assainissement autonome :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,	
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	
Constatant que le compte administratif fait apparaître	
un excédent de fonctionnement de :	28 089,59 €
un excédent de déficit de :	
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 566,67 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 520,92 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	28 089,59 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	

D 001 (besoin de financement)	8 252,40 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	8 252,40 €
AFFECTATION =C=G+H	28 089,59 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	8 252,40 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	19 837,19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2014.6.32. Affectation du résultat 2013. Budget annexe Abattoir :

Il est précisé que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,	
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	
Constatant que le compte administratif fait apparaître	
un excédent de fonctionnement de :	3 649,15 €
un excédent de déficit de :	
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 649,15 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	3 649,15 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	463 788,40 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	-4 885,00 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0,00 €
AFFECTATION =C=G+H	3 649,15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 649,15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,	
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	
Constatant que le compte administratif fait apparaître	
un excédent de fonctionnement de :	127 386,64 €
un excédent de déficit de :	
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 399,26 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 987,38 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	127 386,64 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-96 668,71 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	-96 668,71 €
AFFECTATION =C=G+H	127 386,64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	96 668,71 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	30 717,93 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2014.6.34. Budget 2014. Décisions Modificatives N°1 : Affectation du résultat 2013 et intégration des restes à réaliser 2013

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Après avoir entendu les explications de M. Philippe WERMEILLE, Vice-président aux Finances et Organismes partenaires,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :
☞

Délibération 2014.6.34 – Budget Général

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
20	2031	413	Frais d'études (MO centre aquatique)	704 834	001	001	01	Excédent investissement	113 345

								reporté		
	2032	020	Frais recherche et dvpt (Suivi animation OPAH)	131 560	10	1068	01	Affectation du résultat	158 102	
	2051	020	Concessions et droits similaires (Logiciel finances et RH)	36 581	13	1321	413	Subv Etat (FNADT centre aquatique)	49 000	
					16	1641	01	Emprunt nouveau	838 176	
21	2138	020	Autres constructions (Achat bureaux Le Jouef)	179 000	16	1641	01	Emprunt batiment décolletage Morel	312 870	
23	2314	213	Construct° s/sol autrui (MO et annonces Ecole La Fresse)	106 648						
21	2138	90	Autres constructions (Bâtiment décolletage Morel)	350 000						
27	27638		Autre Ets publics (Avance budget Montrond)	-37 130						
				1 471 493					TOTAL	1 471 493

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article		libellé	Montant	chapitre	article		libellé	montant	
67	6748	01	Autres subv except (Subv fcmt centre autistes)	-30 718						
67	6748	01	Autres subv except (Subv fcmt ZA Equevillon)	12 631						
022	022	01	Dépenses imprévues	18 087						
				TOTAL					TOTAL	0

Délibération 2014.6.35- Budget assainissement collectif

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant	
001	001	Déficit investissement reporté	1 321 494					
20	2031	Frais d'études (Etude diagnostic PDN)	418	13	13111	Subv. AE Trav diverses communes	377 397	
21	2121	Terrains nus (Plantation haie station Andelot en Mgne)	717	13	1313	Subv. CG Trav diverses communes	178 896	
23	2315	Instal, mat et out techn (Travaux assainissement diverses communes)	597 146	16	1641	Emprunt BPFCA Emprunt Caisse des dépôts	225 000 697 000	
				10	1068	Affectation du résultat	7 622	
					1641	Emprunt nouveau	433 860	
			1 919 775				TOTAL	1 919 775
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant	
			TOTAL				TOTAL	0

Délibération 2014.6.36 – Budget Assainissement autonome

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
001	001	Déficit investissement reporté	8 252	10	1068	Affectation du résultat	8 252
			8 252			TOTAL	8 252
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
022	022	Dépenses imprévues	3800	002	002	Résultat fonctionnement reporté	19 837
011	6152	Entretien et réparation	16037				
		TOTAL	19837			TOTAL	19 837

Délibération 2004.6.37 – Budget Abattoir

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
21	2154	Matériel industriel (Divers matériel et outillage)	1 991	001	001	Résultat d'investissement reporté	463 788
23	2313	Constructions (Travaux abattoir)	2 894				
23	2313	Constructions (Travaux divers)	458 903				
		TOTAL	463 788			TOTAL	463 788
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
				002	002	Résultat fonctionnement reporté	3 649
				75	757	Redevances versées par les fermiers	-3 649
		TOTAL	0			TOTAL	0

Délibération 2014.6.38- Budget Centre pour Autistes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	96 669	10	1068	01	Affectation du résultat	96 669
			TOTAL	96 669				TOTAL	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
					002	002	01	Résultat fonctionnement reporté	30 718
					77	774	01	Subv exceptionnelle (Subv budget général)	-30 718
			TOTAL	0				TOTAL	0

Délibération 2014-.6.39- Budget ZA Equevillon

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
---------------------------	--	--	--	--	---------------------------	--	--	--	--

chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
					001	001	01	Excédent investissement reporté	113 211
					021			Virement de la sect° de fcmt	11 052
040	3355		Travaux (Intégration stock final)	323 822					
					040	3355		Annulation stock initial	10 220
					040	3555		Annulation stock initial	189 339
				323 822				TOTAL	323 822
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
002	002	01	Déficit fonctionnement reporté	125 842	77	774	01	Subvention exceptionnelle	12 631
023			Virement à la sect° d'invmt	11 052	042	71355		Intégration stock final	323 822
043	608		Frais accessoires	11 052	043	796		Transfert charges financières	11 052
042	7133		Annulation stock initial	189 339,00					
042	71355		Annulation stock initial	10 220,00					
			TOTAL	347 505				TOTAL	347 505

Budget 2014.6.40- Budget ZA La Planchette

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	293 523	16	1641	01	Emprunt	314 026
040	3555		Terrains aménagés (Intégration stock final)	500 738	040	3351		Annulation stock initial	24 357
040	33586		Intégration stock final	20 503	040	3355		Annulation stock initial	476 381
			TOTAL	814 764				TOTAL	814 764
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
002	002	01	Déficit fonctionnement reporté	34 204	70	7015		Ventes de terrains aménagés	13 701
042	7133		Annulation stock initial	500 738	042	71355		Intégration stock final	500 738

043	608		Frais accessoires	20 503	042	7133		Intégration stock final	20 503
					043	796		Transfert frais financiers	20 503
			TOTAL	555 445				TOTAL	555 445

Délibération 2014-6-41- Budget ZA Montrond

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	42 870	021			Virmt de la sect° de fctmt	80 000
					16	16874 1		Autres dettes cne mbre GFP (Subv budget général)	-37 130
				42 870				TOTAL	42 870
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
023			Virmt à la sect° d'invmt	80 000	002	002	01	Résultat fonctionnement reporté	80 000
			TOTAL	80 000				TOTAL	80 000

2014.6.42. Bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Rapporteur : Monsieur Philippe WERMEILLE

L'article L2241-1 du code général des collectivités locales précise que l'assemblée délibérante doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières, ce document étant annexé au compte administratif.

Après avoir été présenté au bureau et à la commission finances le 24 juin dernier, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de ce bilan.

Etat des cessions et acquisitions immobilières au cours de l'exercice 2013

CESSIONS IMMOBILIERES						
Budget ZA La Planchette						
Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Conseil Général	Sous Burgille Sous Burgille	AT 234 AT 235	5696 m2 304 m2	1,00 €	29/03/2011	10/12/2012
Pagot et Savoie	Sous Burgille	AT 240 et 237	11900 m2	357 000,00 €	05/06/2012	02/04/2013
SCI YA CO	Sous le Crayout Champs de Bey	AS 304 AS 330	211 m2 1336 m2	5 414,50 €	25/09/2012	03/09/2013
SCI MECA-BAT	Sous Burgille Sous Burgille Sous Burgille Sous Burgille Sous Burgille	AT 243 AT 245 AT 248 AT 250 AT 251	5861 m2 11421 m2 706 m2 1039 m2 1469 m2	71 736,00 €	09/04/2013	28/06/2013
		TOTAL	39 943 m2	434 151,50 €		

Budget ZA Equevillon

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SCI Immobilière Franck SALVI	A la Mouille Derrière le Cret	B709 B712	5045 m2 209 m2	52 540,00 €	31/01/2012	06/06/2013
		TOTAL	5 254 m2	52 540,00 €		

Total des cessions 2013	45 197 m2	486 691,50 €		
--------------------------------	------------------	---------------------	--	--

ACQUISITIONS IMMOBILIERES**Budget ZA La Planchette**

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
CCAS de la ville de Champagnole	A la Praye Sous la Praye	AW 11 AX 8	1692 m2 80 m2	2 608,20 €	30/10/2012	28/06/2013
Consorts Brocard	A la Praye	AW 12	3750 m2	5 810,24 €	30/10/2012	28/06/2013
Consorts Vallet	A la Praye	AW 10	3270 m2	4 696,80 €	30/10/2012	03/10/2013
Consorts Giraud Sauveur	A la Praye	AW 15	674 m2	2 005,80 €	05/03/2013	03/10/2013
Ville de Champagnole	A la Praye	AW 0013	954 m2	8 876,06 €	5/3/2013 et	03/10/2013
	Aux Essards de Salins	AY 0060	2870 m2		09/07/2013	
	La Praye Nord	AZ 41	6139 m2			
	La Tuilerie	AY 58	1215 m2			
		TOTAL	20 644 m2	23 997,10 €		

Total des acquisitions 2013	20 644 m2	23 997,10 €		
------------------------------------	------------------	--------------------	--	--

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

PREND ACTE du bilan 2013 des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de Communes.

2014.6.43. Motion de soutien à l'action de l'Association des maires de France :

Rapporteur : Monsieur Clément PERNOT

L'AMF souhaite alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le Conseil sera invité à se prononcer sur le texte suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité,

☞ **SOUTIENT** la motion à l'Association des Maires de France, telle qu'exposée ci-dessus.

2014.6.44. Attribution d'une subvention à l'association PROMODEGEL :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

L'association Promodégel propose la co-construction d'une soirée concert entre une commune et Le Moulin de Brainans.

Organisé du 18 au 20 juillet prochain, le principe du festival est de proposer un concert chaque soir dans une commune différente. L'objectif est de mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs associations afin de créer un lien entre la proposition artistique et les habitants du village.

Un premier concert aura lieu le 18 juillet à Monnet la Ville et l'association sollicite une aide de 1.500 € sur un budget total de 3.634,50 €.

Le Conseil est invité à approuver cette subvention, étant précisé que le Bureau a émis un avis favorable.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 1.500 € à l'association Promodégel dans le cadre de la co-construction d'une soirée concert entre une Commune et le Moulin de Brainans,

☞ **PREND ACTE** de l'organisation d'un concert sur la Commune de Monnet la Ville le 18 juillet prochain,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.6.45. Attribution d'une subvention à l'Institut Régional de l'Image et du MultiMédia pour un projet de documentaire sur les Forges de Syam :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

L'Institut Régional de l'Image et du Multimédia (IRIM), qui a son siège à Dole, projette de réaliser un documentaire de 52 minutes réalisé par Philippe Worms et co-écrit par Pierre Bergounioux.

Le Budget de ce film, intitulé « Syam ou le temps forgé », s'élève à 62.034 €.

Une première aide a été accordée par le Ministère de la Culture, Mission du patrimoine, pour 8.500 €. Le Conseil Général a octroyé une aide de 12.000 € et l'association sollicite un financement complémentaire de 10.000 € auprès de la Communauté de Communes.

Le Bureau propose d'allouer une aide de 8.000 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 8.000 € à l'Institut Régional de l'Image et du Multimédia pour la réalisation du film « Syam ou le temps forgé »,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses

. Réalisation de l'état des lieux des réseaux d'eau potable :

M. GIRAUD, suite à la question posée par M. BEZIN lors de la réunion précédente, rappelle la tentative faite par André JOUDAIN, de mettre en place un groupement de commandes pour gérer ce dossier. Or, celui-ci s'est avéré très fastidieux. Les services de la Communauté de Communes ont commencé à travailler sur la question, mais la CC n'ayant pas la compétence, il lui est impossible d'aller plus loin dans la démarche.

M. BLONDEAU insiste sur l'intérêt de réaliser un vrai travail.

M. VIONNET rappelle que cette obligation s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un Schéma Départemental d'Eau Potable (fixée à 2013), permettant d'éviter les fuites et de prévoir le renouvellement des conduites.

M. GIRAUD considère qu'il est impossible à une Commune, seule, de réaliser ce travail et confirme que la CC ne dispose pas de moyens pour conduire ce projet qui n'est pas de sa compétence. Il convient de se rapprocher du SIEDEC ou d'un Bureau d'Etudes.

Pour M. BLONDEAU, la mutualisation est nécessaire. Il rappelle l'obligation de réaliser un inventaire et de suivre la procédure afin d'éviter le risque de pénalités importantes.

La séance est levée à 23h30.